

Nombre de membres**en exercice:** 15**Présents :** 13**Votants:** 15**Séance du vendredi 26 février 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six février l'assemblée régulièrement convoqué le 22 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.

Sont présents: Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Fabienne CHARBONNEL, Alain CONSTANTIN, Odile DAUPHIN, Christian FERREYROLLES, François FERREYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Antoine TEILLOT

Représentés: Emilie CHABORY, Christine SEPCHAT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: René JAL

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point : rénovation des sanitaires à la mairie avec demande de subvention DETR.

Objet : Comptes administratifs 2020

Il a été remis à chacun des élus une synthèse de ces comptes ((Budget principal et ses annexes : budget Assainissement, budget Section Auzat, Budget Lotissement). M. le Maire présente au conseil municipal les résultats de ces comptes récapitulés ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Rappel Excédent de fonctionnement :	174 054.24 €
Rappel Déficit d'investissement :	258 215.06 €
Rappel restes à réaliser au 31.12.2018	
dépenses	621 067.00 €
recettes	866 237.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT

Rappel Excédent de fonctionnement	118 185.61 €
Rappel Déficit d'investissement	96 282.20 €
Rappel restes à réaliser au 31.12.2018	
dépenses	14 700.00 €
recettes	2 500.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SECTION AUZAT

Rappel Excédent de fonctionnement	86 155.05 €
-----------------------------------	-------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 Lotissement

Rappel Déficit de fonctionnement	12 156.50 €
----------------------------------	-------------

M. le Maire s'étant retiré, M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint, soumet ces résultats au vote du conseil municipal qui sont approuvés à l'unanimité pour l'ensemble des budgets.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'affectation des résultats qui sont approuvés également ainsi que les comptes de gestion, dressés par le comptable, qui sont conformes aux comptes administratifs établis par le Maire.

Objet: Mise en place nouveaux moyens de paiement

Afin de se mettre en adéquation avec la réglementation en vigueur et à la demande des services de la DGFIP, M. le Maire souhaite proposer de nouveaux moyens de paiement aux redevables de la commune :

- Le prélèvement automatique à l'échéance
- L'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP

Il est demandé au conseil de valider ces nouveaux moyens de paiement et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la mise en place de ces nouveaux moyens de paiement et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces nouveaux dispositifs.

Objet: Réhabilitation sanitaires à la mairie de La Tour / Subvention DETR

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des sanitaires du bâtiment de la mairie, qui ont été évalués à la somme de 4 607.25 HT, M. le Maire souhaite solliciter le concours financier des services de l'Etat, au titre de la DETR

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir

- approuver ce programme de travaux à hauteur de 4 607.25 € HT
- l'autoriser à solliciter une subvention DETR pour financer ces travaux.
- approuver le plan de financement suivant :

Montant Travaux	4 607.25 € HT
Subvention DETR (30 %)	1 382.17 €
Fonds propres	3 225.08 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire.

Objet: Aménagement cantine / Mission SCP ESTIER.LECHUGA

Considérant la décision du conseil municipal en date du 18.12.2020,

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet SCP ESTIER.LECHUGA

Considérant les retours sur les demandes de financements en cours d'instruction (FIC 2021)

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 12 février 2021,

Prenant en compte la précarité et la fragilité de la situation actuelle de la cantine scolaire à l'Hôtel de La Terrasse,

Prenant en compte le déménagement en amont du projet de la bibliothèque municipale pour lui garantir la pérennité de son activité,

Prenant en compte les avis positifs des bénévoles de la bibliothèque et l'avis technique favorable du pôle culture de Dômes Sancy-Artense,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer (par vote à bulletin secret) sur le projet de cantine scolaire et de donner pouvoir au Maire pour recruter le maître d'oeuvre SCP ESTIER.LECHUGA et pour signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Alain CONSTANTIN estime qu'il y a d'autres solutions. Pour lui, ces 2 projets sont dissociables

Après délibération, sur la base de 14 OUI et 1 abstention, le conseil municipal

- valide ce projet de cantine scolaire,
- décide de recruter le cabinet SCP ESTIER.LECHUGA
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Objet: Aménagement sous-sol voûté de la Maison Moulin -

Considérant la décision du conseil municipal en date du 18.12.2020,

Prenant en compte le besoin d'un nouveau local pour la bibliothèque municipale avant un aménagement de la cantine scolaire

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet SCP ESTIER.LECHUGA qui préconise une mutualisation des espaces pour une exploitation optimale et rationnelle des 90 m² à 100 m² disponibles

Considérant les retours sur les demandes de financements en cours d'instruction (DGD)
 Considérant la possibilité de déménager le bureau d'accueil de l'Office de Tourisme pour réaménager l'espace du RDC de la Mairie,
 Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 12 février 2021,
 Prenant en compte l'avis technique favorable de la direction de l'Office de Tourisme Auvergne Volcansancy,
 Il est demandé au conseil municipal de se prononcer (par vote à bulletin secret) sur le projet d'aménagement du sous-sol voûté de la Maison Moulin et de donner pouvoir au Maire pour recruter le maître d'oeuvre SCP ESTIER.LECHUGA et pour signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.
 Après délibération, le conseil municipal, sur la base de 5 NON et 10 OUI
 - valide ce projet d'aménagement du sous-sol voûté de la Maison Moulin,
 - décide de recruter le cabinet SCP ESTIER.LECHUGA
 - donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Objet: Révision Profil Baignade / Plan de Financement -

M. le Maire donne la parole à M. Patrick MEYNIE, 1er adjoint, qui rappelle les différentes étapes de ce dossier : la délibération prise par le conseil municipal le 21 novembre 2020 actant la révision du profil baignade du plan d'eau communal avec signature d'une convention de partenariat avec EPIDOR. Le 28.12.2020, 3 bureaux d'étude (césame – Athos Environnement et géonot) ont été consultés. La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 16 février 2021, a retenu la proposition d'ATHOS Environnement pour un montant de 22 970.00 € HT, les 2 autres bureaux n'ayant pas répondu.

M. le Maire propose de confirmer le choix de la CAO et d'établir le plan de financement suivant :

- Montant Etude	22 970.00 € HT
- Subvention Adour Garonne	11 485.00 €
- Fonds propres	11 485.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les propositions de M. le Maire.

Objet: Création sentier de valorisation

M. le Maire rappelle la délibération prise le 5 septembre dernier concernant la démarche initiée par la commune pour diligenter une étude avec la rédaction d'un cahier des charges qui a été adressé à 3 bureaux d'étude pour le chiffrage de cette opération "CREATION D'UN SENTIER DE VALORISATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET GEOLOGIQUE"

2 cabinets ont répondu (Luth Médiation et Au fil du Temps). Après avis du comité consultatif (6 avis et retours), l'offre de Luth Médiation a été retenue pour un montant de 22 250.00 € HT par la commission d'appel d'offres le 18 janvier dernier. M. le Maire rappelle que cette étude peut être financée à hauteur de 80 % dans le cadre du programme Leader. Il propose, en conséquence, d'établir le plan de financement suivant :

Montant Etude	22 250.00 € HT
Subvention Leader	17 800.00 €
Fonds Propres	4 450.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Objet: Restauration Eglise de St-Pardoux : avenant convention maîtrise d'oeuvre

M. le Maire rappelle que la commune de LA TOUR a signé avec le Cabinet d'Architecture Christian LAPORTE une convention d'honoraires pour une étude concernant la restauration générale et mise en valeur de l'Eglise de Saint-Pardoux.

Il convient d'actualiser cette convention en intégrant les travaux suivants pour un montant de 200 000.00 € HT :

• Restauration du retable majeur :	45.000 € HT
• Restauration des stalles :	25.000 € HT
• Restauration des décors peints de l'abside :	18.000 € HT
• Restauration du retable du bas-côté Nord :	30.000 € HT
• Restauration du retable du bas-côté Sud :	25.000 € HT
• Travaux de peinture murale et maçonnerie :	30.000 € HT
• Autres travaux + installations de chantier :	15.000 € HT
• Mise en conformité de l'édifice : (règlementation sécurité incendie)	<u>7.000 € HT</u>
MONTANT TOTAL :	195.000 € HT, arrondi à 200.000 € HT

soit une rémunération pour le cabinet à hauteur de 13 % du montant des travaux.

Il est demandé au conseil de bien vouloir valider cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Objet: Site de Chambourguet : accueil d'une activité commerciale

Monsieur le Maire rappelle au conseil la présentation faite le 30 janvier dernier par Emmanuelle Collin et Lionel Rosset d'un projet d'activité commerciale « Estiv Camp de Chambourguet » qui comprend la rénovation des 2 bâtiments existants pour l'accueil et l'hébergement de la clientèle et la création d'une aire de bivouac de 6 à 8 places (document joint en annexe) sur le site de Chambourguet suite à l'appel à projets lancé par la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet touristique avec ses aménagements et valide la proposition de Mme Emmanuelle Collin et de M. Lionel Rosset, dont le projet est joint en annexe.

Par ce choix, le conseil municipal clôture l'appel à projets qui concernait le chalet communal de Chambourguet.

M. le Maire ajoute qu'il a pris contact avec le cabinet SCP TEILLOT, en la personne de Me MAISONNEUVE, pour assurer le suivi juridique de cette affaire. Un devis est en cours pour le montant des honoraires.

En cours de séance, une petite visio est organisée avec ce couple qui annonce au conseil que ce projet a été sélectionné au programme innovant d'incubation #Colette proposé par la Compagnie Rotative et le groupe Centre France.

L'ensemble du conseil les félicite encore une fois.

Objet: Site de Chambourguet : création STEP -

Pour accueillir l'activité commerciale "Estiv Camp de Chambourguet" de Mme Emmanuelle Collin et M. Lionel Rosset au lieudit "Chambourguet", il convient de faire procéder à la mise aux normes du dispositif d'assainissement, indispensable à la concrétisation du projet.

Un premier contact a été pris avec le cabinet Safège pour un chiffrage pour l'implantation d'une station autonome de 30 EH.

Dans un premier temps, une étude de faisabilité doit être menée qui peut être estimée à la somme de 8 408.00 € HT, les travaux pouvant être estimés à la somme de 70 000 € environ.

Pour l'étude comme pour les travaux, M. le Maire souhaite solliciter les services de Dômes Sancy-Artense qui pourrait, éventuellement, apporter son soutien technique et financier dans le cadre du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et du contrat territorial des sources de la Dordogne.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet: Convention de pâturage avec le Syndicat d'Estives : signature d'avenant

M. le Maire rappelle la délibération prise le 16 juillet 2019 concernant la signature d'une convention avec le Syndicat d'Estives "La Fage Chambourguet Les Plaines Brulées" pour la location des communaux destinés au pâturage des animaux sur une superficie de 253 ha 80 a 80 ca (parcelles D 17 et D 23).

Le 10 février dernier, M. le Maire a rencontré M. le Président de ce syndicat qui souhaité soulever un problème quant à la superficie des terrains loués. En effet, sur les 253 ha 80 a et 80 ca, il semblerait que seuls 205 ha sont exploitables.

En conséquence, M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant à la convention prenant en compte ces nouveaux éléments.

Après délibération et sur la base 5 OUI, 9 CONTRE et 1 abstention, le conseil municipal rejette la proposition de M. le Maire et confirme la convention pluriannuelle signée avec le Syndicat d'Estives pour la location de communaux d'une superficie de 253 ha 80 a et 80 ca, conformément à la délibération prise par le conseil municipal le 16 juillet 2019.

Objet: Utilisation de la Salle des Fêtes - règlement - tarifs -

Suite aux travaux d'extension de la salle de fêtes, il convient de préciser, via un règlement intérieur, les principales dispositions de location de la salle des fêtes de La Tour d'Auvergne avec les nouveaux tarifs à appliquer. (Ce règlement a été transmis à tous les élus)

Marine soulève une petite erreur à corriger et il faut préciser que le tarif de la location des tables et chaises est compris hors location de la salle et non en complément.

En ce qui concerne la possibilité de louer de la vaisselle, Fabienne, Christiane et Odile vont examiner ce point.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce règlement avec les nouveaux tarifs qui sera applicable dès le 1er avril 2021.

Une réunion technique doit être programmée et le conseil est invité à la prochaine réunion de travail hebdomadaire à la salle des fêtes Mardi 2 mars à 20 heures.

Objet: Gardiennage Salle des Fêtes

Suite aux travaux d'extension de la salle des fêtes et afin que les locations de cet équipement se déroulent dans les meilleures conditions, M. le Maire propose de recruter un personnel dédié pour assurer les prestations suivantes (remise des clés, état des lieux à l'arrivée et au départ, inventaire, vérification du nettoyage des locaux...) avec une rémunération brute annuelle d'environ 750.00 € (500.00 € net) pour la part fixe à laquelle seront ajoutés 10 % des recettes annuelles.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition et autorise M. le Maire à recruter la personne de son choix, via un arrêté municipal.

Objet: Donation Mme Marion KHEDDALI

M. le Maire rappelle le souhait de Mme Marion KHEDDALI de donner à la commune de la Tour sa maison située dans le bourg de la commune.

Le 15 février dernier, l'ensemble du conseil municipal a été invité à se rendre sur place pour visiter ces locaux.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette donation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce legs dont l'acte sera établi par Me Fabienne ALLARD, notaire à La Tour d'Auvergne et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi de ce dossier.

Objet: Donation Paul MARION -

M. le Maire informe le conseil que M. Paul MARION, domicilié à ROMAGNAT, souhaite effectuer une donation au profit de la commune de LA TOUR D'Auvergne d'un appartement situé à LA BOURBOULE de type T1 d'une valeur de 40 000 €.

C'est Me DUPIC qui est chargé d'établir l'acte de donation correspondant.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer quant à cette donation et donner tous pouvoirs à M. le Maire pour le suivi de ce dossier.

Après délibération et à l'unanimité moins une abstention le conseil municipal accepte cette donation dont l'acte sera établi par Me DUPIC, Notaire à LA BOURBOULE et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour finaliser la transaction.

QUESTIONS DIVERSES

* Demande BH Alimentation : M. le Maire donne lecture de cette demande qui concerne l'implantation d'un distributeur de boissons sur le site du plan d'eau. Le Conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable.

* Association "La Tour Animation" : M. le Maire s'inquiète du devenir de cette association : François FERAYROLLES souhaite diffuser une affiche pour relancer cette association en fixant une date avec les adhérents actuels mais il pense, vu le contexte sanitaire, que le moment n'est pas opportun.

* Courrier Conseil Départemental : M. le Maire donne lecture d'un courrier concernant l'attribution d'une subvention pour l'achat de matériel de déneigement qui sera examinée par la commission permanente à l'automne 2021.

* Distribution du bulletin d'infos : La poste peut distribuer le "Que de Nieu" à tous les habitants 4 fois par an pour un montant d'environ 400.00 €. Le conseil est favorable à cette mesure.

* Lecture mail Alain CONSTANTIN : M. le Maire souhaite que M. CONSTANTIN fasse parvenir un courrier en recommandé à la mairie pour signifier son intention de se retirer de toutes les commissions auxquelles il appartient.

Par ailleurs, il lui précise que le bulletin d'infos "Que de Nieu" n'est pas un outil de propagande mais un bulletin d'information